

# Déclic et des claques : la conspiration contre la loi

La Gazette – 15/03/11

Si la préparation de la feuille de route a été laborieuse, son application concrète risque d'être toute aussi ardue. Sa lecture rapide montre que les acteurs politiques ont souhaité contenter tout le monde. Pourtant, son examen approfondi montre que l'intérêt général a été paradoxalement relégué au second plan. Si la feuille de route va résoudre certains problèmes, elle va en créer d'autres. On imagine aisément les obstacles qui attendent ces frères ennemis qui se sont engagés dans une union contre nature.

Cependant, au-delà des difficultés conjoncturelles, liées à cette cohabitation malsaine, il y a plus grave. La feuille de route est critiquable, non pas en raison de ce qu'elle mentionne, mais en raison d'un détail qui a été omis. En effet, dans le cadre des mesures de confiance et des efforts de réconciliation nationale, il est indiqué que « sont exclus de l'amnistie, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre, les crimes de génocide et les autres violations graves des droits de l'homme et des libertés fondamentales. » En parcourant ces mots et en lisant entre les lignes, on s'aperçoit avec dégoût que les responsables politiques qui ont été condamnés pour des détournements de deniers publics vont bénéficier de l'amnistie. Ce petit arrangement entre politiciens, qui se trouvent odieusement être juges et parties, se fait au mépris de la justice et de l'opinion publique et apporte malheureusement de l'eau au moulin de tous ceux qui pensent que notre pays est une zone de non-droit et du règne des passe-droits.

Si le législateur a estimé que le détournement de deniers publics était un crime, les acteurs politiques du 8 mars 2011 l'ont rétrogradé au rang de simple contravention. L'enrichissement personnel illicite au préjudice de la société se trouve désormais officialisé et légitimé, presque institutionnalisé. Le consensus autour de ce point précis de la feuille de route est à la fois une ignominie sans nom et une conspiration contre la loi qui vont créer des précédents. C'est une porte ouverte à la contrebande et au braconnage des finances publiques.

Les individus concernés par cette amnistie ont gagné sur tous les tableaux. En effet, non seulement ils ont volé les deniers de l'Etat qu'ils ne restitueront jamais, mais ils peuvent désormais se présenter aux prochaines élections pour reprendre le pillage là où ils se sont arrêtés. En révisant eux-mêmes l'Histoire, ils n'ont même pas eu à réclamer la révision de leur procès. Cette amnistie va peut-être aboutir à la fin de la crise actuelle, cependant elle en annonce d'autres.

On est tombé dans un autre enfer. Tout d'abord, les bailleurs de fonds et les investisseurs privés vont réfléchir par deux fois ou exiger des garanties exorbitantes avant de nous offrir des financements qui peuvent être détournés en toute impunité. Ensuite, demain, un dirigeant qui aura été attrapé en train de taper dans la caisse pourra se poser en victime d'un procès politique et obtenir l'amnistie. Enfin, cette amnistie de la honte anéantit tous les efforts en faveur de la lutte contre la corruption.

Si la politique peut tout blanchir, il ne faut pas s'étonner que nos concitoyens voient les politiciens avec noirceur. Ces derniers manipulent volontiers la loi en se plaçant au-dessus d'elle, pendant que le commun des mortels paie cher pour un larcin ordinaire. Pourtant, une justice à deux vitesses conduit fatalement à une recrudescence de la violence et à une fragilisation de l'Etat. Si les deux années de Transition ont abouti à cela, ça signifie que l'on commence la Quatrième République sur les mêmes bases immorales que l'on a achevé la Troisième.

Phil de Fer